

Département du Puy-de-Dôme

PLAN LOCAL D'URBANISME

- COMMUNE DE COMBRONDE -

Date : Octobre 2015

5.2.3 – Annexes sanitaires

Mairie

6 rue de l'Hôtel de Ville
63460 Combronde
Tel : 04 73 97 10 25
Fax : 04 73 97 12 17
Email : combronde.urba@orange.fr

SARL CAMPUS Développement

49, rue Montlosier
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 42 25 80
Fax : 04 73 91 46 28
Email : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.CM. du 29/02/2012

Arrêté par D.C.M. du 21/05/2014

Approuvé par D.C.M. du 28/10/2015

Révision, modification, mise en compatibilité

A.	Alimentation en eau potable	1
1.	Gestion de l'alimentation en eau potable	1
2.	Captages	1
3.	Ouvrages	1
4.	Traitement / Qualité	1
5.	Consommation	2
B.	Assainissement	3
1.	Gestion du réseau d'assainissement collectif	3
2.	Ouvrages et traitements pour l'assainissement collectif	3
3.	Assainissement individuel	3
C.	Traitement des déchets	5
1.	Organisation de la collecte	5
2.	Traitement des déchets	5

A. Alimentation en eau potable

1. Gestion de l'alimentation en eau potable

La commune de Combronde fait partie du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Sioule et Morge. Le Syndicat exerce en lieu et place de toutes les communes membres leurs compétences en matière d'études, de travaux d'alimentation en eau potable, de renforcement, de rénovation, de construction, d'entretien des ouvrages et de gestion des réseaux.

La gestion du réseau est déléguée en affermage à la SEMERAP qui assure la gestion technique courante des installations et du réseau (entretien et renouvellement des équipements, réparation des installations et des réseaux, réglages, mesures et contrôles des matériels) tandis que le Syndicat conserve la propriété des ouvrages et la maîtrise des investissements.

2. Captages

La commune de Combronde est alimentée par le captage gravitaire de Louchadière (production de 1 261 500 m³ en 2011) sur la commune de Saint-Ours-les-Roches et par le captage de Peschadoire (production de 3 913 000 m³ en 2011) également sur la commune de Saint-Ours-les-Roches.

3. Ouvrages

L'eau des captages de Saint-Ours est amenée par des conduites de gros diamètre à un poste général de distribution situé sur la commune de Charbonnière-les-Vieilles. Depuis ce poste, deux canalisations de 100 mm desservent la commune de Combronde.

Les hameaux des Ballages, des Jouffrets et de Banson ainsi que le domaine de Chavanon sont alimentés directement par une conduite depuis le poste général de distribution de Charbonnière-les-Vieilles.

Les autres écarts ainsi que le bourg sont alimenté par l'autre conduite qui alimente au préalable un réservoir de 1 000 m³ au lieu-dit « *Gerzat* ». Un autre réservoir de 500 m³ au lieu-dit « *Banson* » existe également mais il ne sert plus à la desserte en eau potable mais est uniquement alimenté pour servir de réserve incendie. La capacité actuelle de stockage de la commune par rapport à la population permet d'alimenter la commune pendant 24 heures en cas de coupure de l'alimentation du réservoir.

Depuis le réservoir de *Gerzat*, le bourg et les écarts sont alimenté à partir de deux conduites de 150 et 200 mm.

4. Traitement / Qualité

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par l'ARS et par des autocontrôles réalisés par le fermier, la SEMERAP. L'eau captée par l'ouvrage de Peschadoire subit une chloration.

Pour 2008, la fiche de synthèse publiée par la DDASS concernant la qualité de l'eau distribuée à Combronde donnait les résultats suivants :

- Bactériologie : eau de bonne qualité ;
- Minéralisation : eau douce, très peu calcaire ;
- Fluor : eau peu fluorée au point de risquer la carence, des apports complémentaires sont conseillés à la population ;
- Nitrates : Eau présentant peu ou pas de nitrates ;
- Pesticides : eau ne présentant pas de pesticides ;

- Arsenic : eau présentant une teneur en arsenic dépassant la limite de qualité. Le taux maximal légal est de 10,0 µg/l, or les doses relevées atteignent une moyenne de 12,7 µg/l.

5. Consommation

Les données de consommation pour l'année 2011 sont les suivantes :

Branchement	Conso	Nature consommation			
		Domestique	Communale	Industrielle	Agricole
1108	111 167 m ³	82 556 m ³	272 m ³	21 806 m ³	6 553 m ³

B. Assainissement

1. Gestion du réseau d'assainissement collectif

La gestion du réseau d'assainissement collectif de Combronde dépend à la fois de la commune pour le réseau communal et du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize pour le réseau du Parc de l'Aize. La SEMERAP assure la gestion et le contrôle de ces réseaux par affermage.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) chargé du contrôle des installations d'assainissement individuel est assuré par le SIAEP Sioule et Morge qui a délégué ce service par affermage à la SEMERAP.

2. Ouvrages et traitements pour l'assainissement collectif

La commune se répartie en 4 agglomérations d'assainissement concernant le traitement collectif des eaux usées :

- Le bourg de Combronde ;
- Le hameau de Banson ;
- Le hameau des Jouffrest ;
- Le Parc de l'Aize.

Le réseau du bourg est principalement unitaire avec un réseau de 14 767 ml au total. La station de traitement des eaux usée de ce réseau est située à l'Est de la Zone d'Activité de La Varenne. Elle a été mise en service en 2002. La filière de traitement se compose d'un prétraitement (dégrillage et dessablage) d'un bassin d'aération prolongé à boues activées et d'un stockage avant traitement. Les boues sont traitées par filtration à bande. La capacité nominale de la station est de 4 500 EH pour un débit de référence de 645 m³/j.

Le hameau de Banson dispose d'un réseau unitaire. La station de traitement est composée d'une lagune d'une capacité nominale de 82 EH pour un débit de référence de 15 m³/j.

Le hameau des Jouffrets dispose d'un réseau unitaire. La station de traitement est composée d'une lagune d'une capacité nominale de 42 EH pour un débit de référence de 8 m³/j.

Le Parc de l'Aize est desservi par un réseau séparatif. La station de traitement actuelle est de type filtre à sable avec une capacité nominale de 200 EH.

3. Assainissement individuel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en charge du contrôle des installations d'assainissement individuel est géré par la SEMERAP.

Le service a contrôlé 73% des systèmes d'assainissement de la commune en 2010, soit 47 installations sur les 64 présentes sur la commune.

50% des installations traitent correctement leurs eaux usées. 14 installations sont conformes à la réglementation et 9 installations sont classées dans la catégorie « *non conforme acceptable* ».

36% des installations sont incomplètes et sont classées en « *non conformes – peu de nuisances* » :

- Soit elles ne prétraient pas toutes les eaux usées de la maison (absence de bac à graisses) ;
- Et/ou ne prétraient pas correctement les eaux usées (absence d'épandage ou épandage insuffisant).

4% des installations produisent des nuisances importantes dans la commune.

Tableau 1	Bilan récapitulatif des installations de la commune en 2010	Bilan récapitulatif des installations de la commune en 2005
Nombre de compteurs assujettis à la taxe d'assainissement autonome	69	178
Nombre de compteurs sans rejet (Agricole, Jardin, Garage...)	1	41
Nombre de compteurs raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif	7	79
Nombre d'installations d'assainissement autonome estimé	61+3	58
Nombre d'installations contrôlées	47	38
Nombre d'installations restant à contrôler	17	20

Tableau 2	Bilan des installations d'assainissement autonome visitées sur la commune en 2010		Bilan des installations d'assainissement autonome visitées sur la commune en 2005		
Conformes	15	50%	3	43%	Installations assurant une épuration efficace
Non conformes acceptables	9		13		
Non conformes, Peu de nuisances	17	36%	18	49%	Installations nécessitant des travaux sans toutefois présenter de nuisances importantes
Non conformes, Nuisances importantes	2	4%	0	0%	Installations nécessitant des travaux et présentant des nuisances
Sans objet	4	8%	12	8%	Pas de rejet d'eaux usées
Total	47	100%	37	100%	

C. Traitement des déchets

1. Organisation de la collecte

La commune de Combronde a délégué sa compétence déchets au Syndicat Intercommunal du Bois de l'Aumône. Celle-ci a par conséquent la charge de la collecte, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets de Combronde, ainsi que la gestion et l'organisation du tri sélectif et la gestion des déchèteries. Ses compétences « transfert » et « traitement des déchets » ont été délégués au VALTOM. La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en régie et le traitement est confié en prestations de services à plusieurs entreprises.

2. Traitement des déchets

Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Régie	17/12/1975	
Collecte porte à porte des Emballages Recyclables	Régie	2004	
Collecte Verre (Point d'Apport Volontaire)	Régie	1980	
Transfert : OMR, emballages recyclables, non-recyclables, déchets verts, gros cartons (DEIC), ferraille, gravats	Régie	1977	
Collecte en déchèterie	Régie	1980	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Marché public / CHIMIREC	6/07/2009	31/12/2013
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Marché public / CHIMIREC	6/07/2009	31/12/2013
Transfert et traitement des emballages vides souillés	Marché public / VEOLIA	6/07/2009	6/07/2013
Collecte et traitement des huiles	Marché public / CHIMIREC	05/10/2010	31/12/2013
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Non Recyclables (NR)*/Secteur Nord	Marché public / Usine d'incinération de BAYET	Décembre 2012	Mise en service du pôle VERNEA
Traitement des déchets Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Non Recyclables (NR) /Secteur Centre et Sud	Marché public CET de MAILLET	25/11/2011	Mise en service du pôle VERNEA
Traitement des déchets Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Non Recyclables (NR)	Contrat	Automne 2013 pour les essais	31/12/2013
Stockage du Verre	Marché / ECHALIER	29/09/ 2011	29/09/2015
Tri et valorisation des propres et secs	VALTOM (Marché public avec ECHALIER)		
Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (Marché public avec VEOLIA « nord » et ECOVERT « sud »)		
Tri et valorisation des métaux ferreux et non ferreux	Convention PRAXY CENTRE BOURBIE	18/10/2010	Renouvelable par période de 6 mois
Tri et valorisation des métaux ferreux et non ferreux	Convention NIVERNAISE de recyclage	02/07/2010	Renouvelable par période de 6 mois
Tri et valorisation des encombrants des déchèteries	Marché / SELECTIS	11/2012	31/12/2013
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles / ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat	Régie	1977	2025
Transfert et valorisation des Gravats	Régie / CULHAT	1995	

Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Transfert et valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Convention Eco-organisme OCAD3E/ECOSYSTEMES	11/06/2007 +27/02/13	10/06/2013 +27/02/2019
Transfert et traitement des piles	Convention Eco-organisme COREPILE		
Valorisation des pneumatiques	Convention PROCAR		
Valorisation et traitement du bois	Marché Ecovert Boilon et VEOLIA	02/04/2012	31/12/2013
Valorisation et traitement du plastique dur	Marché PRA.XY	01/12/2012	31/12/2013
Valorisation et traitement du plâtre	Marché SITA. MOS	28/12/12	28/12/13
Valorisation des textiles	Association le Relais 43	23/10/2010	
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton)	Convention Eco-organisme OCAD3E/RECYLUM	17/06/2009	16/06/2015